



ASSEMBLÉE — 41^e SESSION

COMMISSION TECHNIQUE

Point 31 : Sécurité de l'aviation et normalisation de la navigation aérienne

PROMOTION DE LA FORMATION FONDÉE SUR LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ DANS LES ORGANISMES DE MAINTENANCE AÉRONAUTIQUE

[Note présentée par le Venezuela (République bolivarienne du) et appuyée par le Costa Rica, la République dominicaine et le Panama]

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La réflexion en matière de maintenance aéronautique évolue constamment en raison de la complexité mécanique accrue des aéronefs. En même temps, il est nécessaire de respecter les normes techniques des fabricants d'aéronefs et de pièces, ainsi que la réglementation en matière de sécurité et de qualité des exploitations mis en place par les autorités ; la participation de tous ceux qui sont directement concernés par ces processus est impérative. Les organismes de maintenance aéronautique doivent donc promouvoir le développement et la mise en œuvre de l'assurance de la qualité dans les processus et les activités qu'ils mènent, en vue de pouvoir répondre de manière efficiente et efficace aux besoins des clients internes et externes et à ceux des parties prenantes.

Le système de gestion de la qualité d'un organisme de maintenance aéronautique dépend de la compétence de son personnel de maintenance. Les normes de compétence jouent donc un rôle essentiel dans l'harmonisation de la performance des tâches. Une lacune réglementaire dans le domaine de l'assurance de la qualité a été décelée dans les différents programmes de formation établis par les autorités de l'aviation. Les États devraient donc s'appuyer sur le programme de formation mondiale en aviation (GAT) et le programme TRAINAIR PLUS (TPP) de l'OACI pour mener des activités de formation dans le domaine de l'assurance de la qualité à l'intention des organismes de maintenance aéronautique.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- a) prendre note des informations figurant dans la présente note de travail ;
- b) promouvoir la création et l'amélioration des compétences en matière d'assurance de la qualité du personnel de maintenance des aéronefs ;
- c) prier les États de s'inspirer du programme de la GAT et du programme TPP de l'OACI en vue de promouvoir le renforcement des capacités dans le domaine de l'assurance de la qualité.

¹ Version espagnole fournie par la République bolivarienne du Venezuela.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'objectif stratégique Sécurité.
<i>Incidences financières :</i>	
<i>Références :</i>	Annexe 8 — <i>Navigabilité des aéronefs</i> Doc 9868, <i>Procédures pour les services de navigation aérienne — Formation</i> Doc 9760, <i>Manuel de navigabilité</i> Doc 8335, <i>Manuel des procédures d'inspection, d'autorisation et de surveillance continue de l'exploitation</i> Doc 9859, <i>Manuel de gestion de la sécurité</i> Règlement aéronautique d'Amérique latine LAR 145 <i>Organisme de maintenance des aéronefs</i> Manuel sur la qualité du Système régional de coopération pour la supervision de la sécurité opérationnelle (SRVSOP) Manuel SRVSOP de l'inspecteur de la navigabilité (MIA)

1. INTRODUCTION

1.1 Le développement de l'aviation exige le respect des normes techniques établies par l'autorité aéronautique et par les fabricants d'aéronefs et de pièces, dont l'une des priorités est la sécurité et la qualité de l'exploitation, ce qui nécessite la participation de toutes les parties prenantes au processus. La maintenance des aéronefs constitue une des activités de l'aviation et il existe de nombreux organismes de maintenance aéronautique dans le monde dotés d'un large éventail de compétences techniques et opérationnelles et chargés de fournir des services en respectant la documentation technique et la réglementation des États, ainsi que les manuels de maintenance aéronautique et ceux des fabricants d'aéronefs et de composants. Les organismes de maintenance aéronautique doivent appuyer le développement et la mise en œuvre de l'assurance de la qualité dans les processus et les activités qu'ils mènent en vue de répondre aux besoins des clients internes et externes et à ceux des parties prenantes.

2. ANALYSE

2.1 Une approche fondée sur la compétence est essentielle pour la formation et le renforcement des capacités du personnel aéronautique, comme il est indiqué dans les *Procédures pour les services de navigation aérienne — Formation* (Doc 9868), qui établit les caractéristiques de la formation fondée sur la compétence, en insistant sur la performance, les normes de performance et leur évaluation, et la conception de programmes de formation qui soient en conformité avec des normes de performance spécifiques.

2.2 La formation et l'évaluation fondées sur la compétence à l'intention du personnel de maintenance des aéronefs présentent un certain nombre d'avantages relatifs à la sécurité et à l'efficacité, non seulement pour les titulaires d'une licence, qui doivent certifier la navigabilité des aéronefs ou des composants d'aéronef, mais aussi pour tout le personnel non licencié, mais qui effectue des tâches menant à la certification en matière de navigabilité.

2.3 Les organismes de maintenance doivent disposer d'un processus d'assurance de la qualité bien établi, afin que les mécanismes et activités qu'ils mettent en place s'inscrivent dans un cadre bien documenté et doté du système de traçabilité nécessaire pour s'assurer que la navigabilité de l'aéronef et des composants respecte la norme et garantisse la sécurité de l'exploitation.

2.4 Le système de gestion de la qualité d'un organisme de maintenance aéronautique dépend de la compétence de son personnel de maintenance. Les normes de compétence jouent donc un rôle essentiel dans l'harmonisation de la performance des tâches, afin de préserver et d'améliorer possiblement les normes de sécurité applicables à la maintenance des aéronefs. Que le travail soit effectué par un personnel licencié/autorisé ou non, l'ensemble du personnel inspecte son propre travail. Une vérification double (vérification par quatre yeux) n'est considérée comme nécessaire que dans des cas exceptionnels. Étant donné que le risque représenté par une tâche effectuée de manière insatisfaisante repose en grande partie sur l'individu, il est essentiel de veiller à ce que le personnel autorisé à approuver sa propre performance soit adéquatement formé et évalué conformément aux normes de compétence pertinentes.

2.5 Une lacune réglementaire dans le domaine de l'assurance de la qualité a été décelée dans les différents programmes de formation établis par les autorités de l'aviation.

3. CONCLUSION

3.1 La formation dans le domaine de l'assurance de la qualité intégrée à un programme de formation fondé sur la compétence est d'une importance primordiale pour promouvoir des pratiques de sécurité relativement à la maintenance des aéronefs, et ainsi, renforcer la performance de sécurité.

3.2 Il convient de promouvoir des politiques et des moyens favorisant le perfectionnement des États de la région CAR/SAM dans le domaine de l'assurance de la qualité dans les organismes aéronautiques.

3.3 Il convient d'établir des paramètres de compétence dans le domaine de l'assurance de la qualité à l'intention du personnel de maintenance des aéronefs dans les organismes de maintenance aéronautique de la région CAR/SAM.

3.4 Les États devraient s'appuyer sur le programme de formation mondiale en aviation et le programme TRAINAIR PLUS de l'OACI pour mener des activités de formation dans le domaine de l'assurance de la qualité à l'intention des organismes de maintenance aéronautique.